

## Délibération n° 2025-67

**Objet : Présentation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) d'eau potable et d'assainissement et du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2024**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Présent.e.s :</b>	<b>14</b>
<b>Pouvoir.s :</b>	<b>5</b>
<b>Absent.e.s :</b>	<b>0</b>
<b>Votant.e.s :</b>	<b>19</b>

### ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

#### Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 23/12/2025
- date de publication : 23/12/2025

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

# CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

## Séance du jeudi 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le douze décembre, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

#### **Présent.e.s :**

Monsieur Bruno FENET, Madame Christine BOULAY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Matthieu TABURET.

#### **Ont donné pouvoir :**

Madame Agnès NARCY à Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marc GILET à Monsieur Jean-Pierre GILET, Madame Brigitte RICHARD à Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Géraud PAPON à Matthieu TABURET, Madame Slavica TANKOSKA à Monsieur Bruno FENET.

#### **A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :**

Monsieur Matthieu TABURET.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 037-213701790-20251218-DELIB\_2025\_67-DE



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 037-213701790-20251218-DELIB\_2025\_67-DE



**Monsieur le Maire expose :**

Le Maire de chaque commune adhérente à Tours Métropole Val de Loire est destinataire des rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'eau potable et d'assainissement et du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés qui doivent être présentés au conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ces rapports, adoptés par le Conseil métropolitain lors de sa séance du 29 septembre 2025, ont pour objectifs de présenter les résultats techniques et financiers de ces services publics, ainsi que les actions en matière d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

Ils portent notamment une présentation générale des services, puis détaillent, entre autres, pour chacun :

- Les faits marquants de 2024
- Des données sur le patrimoine et les infrastructures
- Des données techniques
- Les indicateurs de performance, de manière synthétique et détaillée
- Les données financières

**VU** le courrier de Tours Métropole, en date du 2 décembre 2025, portant communication des rapports annuels 2024 ;

**VU** la délibération n° C 25-09-29-041 prise par le Conseil métropolitain en sa séance du 29 septembre 2024 portant présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2024 de Tours métropole Val-de-Loire ;

**VU** la délibération n° C 25-09-29-052 prise par le Conseil métropolitain en sa séance du 29 septembre 2024 portant présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement 2024 de Tours métropole Val-de-Loire ;

**VU** les rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'eau potable et d'assainissement et du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2024, tels que joints ;

Sur le rapport de Monsieur Bruno FENET, Maire, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** des rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'eau potable et d'assainissement et du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2024 ;

- **DIT** que les rapports sont tenus à la disposition du public en mairie et consultables sur son site internet.



Secrétaire de séance,

Matthieu TABURET



Le Maire,  
*Président la séance,*

Bruno FENET